

Rencontre régionale TEDDIF

ACCOMPAGNEMENTS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Clotilde Carron, Cheffe du service transition énergétique, qualité de l'air, bruit, climat
[*clotilde.carron@iledefrance.fr*](mailto:clotilde.carron@iledefrance.fr)

Jeudi 9 décembre 2020



1

Un budget écologique

Les compétences et le budget régional 2020

Une Région écologique et attractive

En 2020, 1 euro sur 2 dépensé par la Région va contribuer à la transformation écologique de l'Île-de-France. En 2019, la Région a pris l'engagement de consacrer 10 milliards d'euros à la transformation écologique de l'Île-de-France, entre 2020 et 2024.

- Transports et mobilités - 1,61 Md€
- Lycées - 897 M€
- Formation professionnelle et apprentissage - 514 M€
- Formations sanitaires et sociales - 206 M€
- Développement économique, innovation et tourisme - 159 M€
- Environnement et énergie - 146 M€
- Culture - 118 M€
- Enseignement supérieur et recherche - 116 M€
- Logement, rénovation urbaine et ruralité - 108 M€
- Aménagement durable - 99 M€
- Action sociale et santé - 35 M€
- Sports, loisirs et jeunesse - 73 M€
- Sécurité - 32 M€
- Agriculture - 19 M€

Plan de relance – Acte I

- **28 mai 2020 pour un montant de 1,3 milliard d'euros**
- **698 millions d'euros de redéploiement et 592 millions d'euros de crédits supplémentaires**
 - **Aides aux entreprises et à l'innovation (640 millions d'euros)**
 - **Lutte contre le chômage et accélération du retour à l'emploi (230 millions d'euros)**
 - **Pouvoir d'achat, santé, solidarité et lutte contre les fractures (190 millions d'euros)**
 - **Relance écologique et transports (238 millions d'euros dès 2020 pour une relance écologique et participative)**
 - **100 millions d'euros de budget participatif environnemental** régional pour faire repartir l'investissement public local (500 millions d'euros d'ici 2024)
 - **30 millions d'euros** pour poursuivre le Plan de soutien aux énergies renouvelables (installation de panneaux solaire dans les lycées etc.) et **70 millions d'euros** pour la 1^{re} tranche du nouveau marché de rénovation thermique des lycées.
 - **30 millions d'euros** attribués pour des transports innovants et écologiques avec un engagement fort pour financer [le RER Vélo](#) à 60% (soit 300 millions d'euros à terme) et **4 millions d'euros** pour l'installation de bornes publiques de recharge pour les voitures électriques en 2020, avec un objectif de 12.000 bornes pour 2023.

Plan de relance – Acte II



⇒ 192 propositions pour une
Région ZEN, ZAN et circulaire

- I - SE DÉPLACER AUTREMENT
- II - RÉCONCILIER L'HOMME, LA VILLE ET LA NATURE
- III - PRODUIRE SOBREMENT
- IV - MIEUX SE NOURRIR ET MIEUX CONSOMMER
- V - UNE RÉGION ZEN ET EXEMPLAIRE

Plan de relance – Acte II

Quelques propositions :

- **Réduire de 20% la consommation énergétique francilienne d'ici 2030**
- **Grâce aux Plans régionaux solaire, biométhane et hydrogène, atteindre 40% d'ENR dans le mix énergétique consommé en Île-de-France en 2030**
- Soutenir 300 nouveaux projets citoyens de production d'énergie renouvelable d'ici 2025
- **Créer un service numérique pour les Franciliens pour la rénovation énergétique**
- Accompagner 100 collectivités d'ici 2025 pour transformer leur éclairage public et le rendre sobre et respectueux de la faune nocturne (trame noire)
- Mettre en place 3 à 4 unités de production d'hydrogène vert de grande capacité en Île-de-France, le long de l'axe Seine, pour servir les besoins fluviaux, routiers et industriels de la Région
- Lancer une centrale photovoltaïque régionale d'ici 2021 pour couvrir les besoins énergétiques du siège du Conseil régional

Plan de relance – Acte II

Quelques propositions :

- 100 lycées équipés de panneaux photovoltaïques lancés en 2021
- Donner une prime de 1 000€ à la conversion des chaudières fuel et charbon
- Soutenir 20 projets exemplaires « Territoires innovants pour la transition énergétique » pour soutenir l'émergence d'opérations reproductibles à faible empreinte carbone ou de stockage de carbone
- Mettre en place un système d'information carbone, permettant à tous les Franciliens de suivre l'évolution du bilan carbone global de leur territoire
- Mettre en place un programme de compensation carbone pour les émissions de CO₂ résiduelles du Conseil régional
- Financer des dispositifs de purification de l'air et de puits carbone dans les crèches et les écoles
- Financer la création de 3 pollinariums pour améliorer la connaissance des plantes allergènes et pour mieux informer les Franciliens grâce à un service d'information allergène

Plan de relance – Acte II

Quelques propositions :

- Installation de dispositifs de dépollution de l'air dans les 20 stations souterraines les plus polluées du réseau de transports en commun francilien dès 2021
- Création d'un dépôt bus expérimental à l'hydrogène vert d'une capacité de 100 bus
- Interdiction de la circulation en Île-de-France des véhicules diesel en 2030
- Interdiction de la circulation en Île-de-France des véhicules essence en 2040
- Maintien de la gratuité de la carte grise pour les véhicules propres
- Aide à l'achat de véhicules propres : prime allant jusqu'à 9 000 € pour l'achat d'un véhicule propre par les PME/TPE et étendue aux véhicules de transport
- Prime de 2 500€ pour les particuliers pour la conversion d'un véhicule thermique en véhicule électrique, afin de créer une véritable filière industrielle du retrofit en Île-de-France
- Créer un portail régional pour les Franciliens pour leur apporter des données et des services numériques sur leur environnement (Ma nature en Île-de-France, Mon réflexe zéro déchet, Mon potentiel solaire, Mes produits locaux...)
- 50 000 rénovations pour faire disparaître en 10 ans les passoires thermiques (classées F et G) du parc du logement social
- Aide régionale pour inciter à réhabiliter au lieu de construire
- Créer 10 000 logements neufs par la transformation de bureaux
- Faire des JOP 2024 un évènement bas carbone, vitrine des innovations régionales en matière de transports durables, de construction, d'alimentation locale et d'énergies renouvelables

2

Les plans et stratégies régionales

La stratégie énergie-climat

- Votée en juillet 2018
- Un scénario de rupture
 - 2030 : Réduire de près de 20 % la consommation énergétique régionale et multiplier par 2 la quantité d'énergie renouvelable sur le territoire
 - Tendre vers une région 100 % EnR et zéro Carbone en 2050.
- Les filières prioritaires d'ENRR sur lesquelles la Région souhaite faire porter l'effort sont :
 - la géothermie profonde et superficielle,
 - le solaire photovoltaïque,
 - l'hydrogène,
 - les énergies de récupération y compris celles provenant des déchets au sens large,
 - la biomasse,
 - la micro hydroélectricité.

Le plan « Île-de-France Territoire hydrogène »

- Délibération de Novembre 2019
- Création d'un « club hydrogène » pour construire des synergies entre les projets et participer à la structuration de la filière.
- Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Innovation et structuration de la filière Hydrogène » pour faciliter le développement et l'interopérabilité de stations accessibles.
- Accompagnement prioritaire des acteurs ayant signé la charte régionale « Île-de-France Territoire Hydrogène » et dont les projets visent à développer la production d'hydrogène renouvelable et de récupération et à constituer un réseau interopérable hydrogène à l'échelle régionale.

Le plan solaire

- équipement de 100 lycées avec des installations photovoltaïques d'ici à 2024,
 - première étape afin qu'à terme, tous les lycées soient approvisionnés par des énergies renouvelables ;
- la construction d'un parc photovoltaïque régional ;
- la prise de participation dans des projets photovoltaïques supérieurs à 5MW, notamment lorsque ceux-ci bénéficient d'aides régionales, pour devenir un acteur du pilotage des projets structurants sur son territoire ;
- un accompagnement des collectivités pour identifier les potentiels sur leur foncier et leur bâti puis pour concrétiser leurs projets ;
- une participation citoyenne encore accrue pour le développement de l'énergie solaire en Île-de-France

Le plan changeons d'air en Île-de-France

CHANGEONS D'AIR EN ÎLE-DE-FRANCE !

L'amélioration de la qualité de l'air est une des priorités de la Région pour le bien-être des Franciliens. En adoptant son plan «**Changeons d'air en Île-de-France**», en juin 2016, la Région agit de manière globale et transversale sur plusieurs thématiques : aménagement, transport, énergie, logement, économie, etc.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR TOUS

Aide à l'acquisition de véhicules propres pour les professionnels

Afin de lutter contre la pollution de l'air, depuis octobre 2017, la Région accompagne le remplacement des véhicules des PME et artisans franciliens. Elle leur propose une aide à l'achat de véhicules propres électriques, au gaz naturel ou à hydrogène, allant de 1 500 à 9 000 €. En 2018, l'aide a été élargie aux artisans taxis et aux deux-roues, trois-roues et quadricycles électriques.

Pour accompagner le succès de ce dispositif, la Région a décidé d'y consacrer 10 M€ supplémentaire l'an prochain, portant le budget total à 23 M€. Depuis ses débuts, cette aide a déjà permis aux professionnels de changer plus de 3 000 véhicules.

« Fonds Air-Bois » : jusqu'à 2 000 € pour remplacer votre poêle à bois ou insert

En Île-de-France, le chauffage résidentiel au bois est responsable de plus d'un tiers des émissions régionales de particules fines primaires.

En une journée, les quantités de particules émises par un foyer fermé ancien peuvent être aussi importantes que celles d'un véhicule diesel qui parcourt 4 000 km (données Airparif).

La Région aide les Franciliens à remplacer leur chauffage principal individuel au bois d'avant 2002 par des équipements modernes et moins polluants en leur octroyant une prime pouvant aller jusqu'à 2 000 € (dont 1 500 € de la Région). Car l'installation d'un nouveau matériel permet de réaliser des économies de combustibles et d'améliorer la qualité de l'air.

3

Les dispositifs d'accompagnement

Les AAP et aides régionales

- AAP Énergies renouvelables électrique
- AMI solaire pour les collectivités
- AMI Distribution d'hydrogène
- AAP Chaleur renouvelable
- Rénovation des bâtiments pour les collectivités de moins de 20 000 habitants
- Réduction de la pollution lumineuse pour les collectivités de moins de 20 000 habitants
- Etudes
- Qualité de l'air dans les crèches et écoles
- Aide à l'acquisition de véhicules propres
- Fonds air-bois
- ...

Modalités pratiques

- Guide des aides en ligne

<https://www.iledefrance.fr/aides-services>

- Candidature

L'ensemble du dossier de candidature est à renseigner en ligne

<https://mesdemarches.iledefrance.fr>

Les pièces à fournir sont précisées sur ce site.

- Le plus en amont possible de vos projets (attention au temps incompressible nécessaire à l'inscription en commission permanente)
- Calendrier 2021 à venir

Budget participatif et écologique

POURQUOI UN BUDGET PARTICIPATIF ?

La Région offre la possibilité à tous les Franciliens de devenir acteurs de l'environnement en Île-de-France et de prendre part à une démarche citoyenne régionale, d'une ampleur inédite en France.

Elle permet à tous les Franciliens de plus de 15 ans, résidant, travaillant ou étudiant en Île-de-France, de s'investir dans un projet, ou dans la promotion d'un projet environnemental qui améliore leur quotidien et leur cadre de vie.

5 THÉMATIQUES PROPOSÉES

Les propositions de projets devront obligatoirement s'inscrire dans l'un des 5 domaines suivants :

1. 🌱 Alimentation, biodiversité, espaces verts,
2. 🚲 Vélo et mobilités propres,
3. ♻️ Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire,
4. 🌿 Énergies renouvelables et efficacité énergétique,
5. 🌳 Santé environnementale.



500 M€ engagés sur 5 ans pour le Budget participatif écologique et solidaire d'Île-de-France

COMMENT PARTICIPER ?

Rendez-vous sur budgetparticipatif.iledefrance.fr

Quelques focus de nos accompagnements

- BPE :
 - La 1^{ère} session a retenu **472 projets**, représentant un montant global d'engagement de la Région de 78,6 M€. Une deuxième session a été lancée en octobre 2020 en vue de financer les nouveaux projets lauréats dès les premières semaines de 2021.
- En ce qui concerne EnR :
 - les EnR : depuis 2016 et à ce jour, la Région a déjà investi plus de 116M€ dans les énergies
 - l'éclairage public : 38 communes aidées en 2020

Portail environnement : des services pour les franciliens et les collectivités



Portail environnement : Mon Potentiel Solaire

Mon toit devient utile et participe à la transition énergétique !

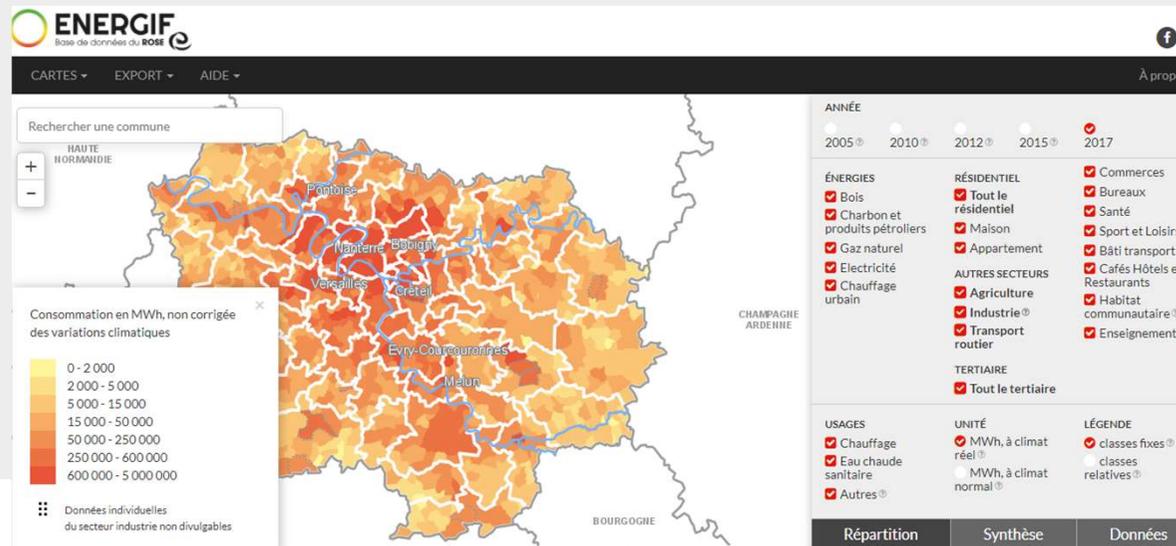
Disponible sur <https://monpotentielsolaire.smartidf.services/>



- **Visualiser le potentiel solaire** de chacun des toits des 2 millions de bâtiments de la région (surface utile du toit, nombre de panneaux solaires à installer, production solaire estimée)
- **Accompagner les porteurs de projets solaire** tout au long de leurs démarches : conseils détaillés, mise en relation avec des contacts ressources, des installateurs certifiés et des collectifs citoyens, catalogue des aides disponibles en Île-de-France
- **Permettre aux collectivités de prendre conscience du potentiel solaire** de leur territoire et de mettre en valeur les aides qu'elles proposent
- **Sensibiliser le grand public à l'énergie solaire** et à la transition énergétique

Energ'IF et ROSE

- Destiné aux collectivités territoriales
- Rassemble des données de référence sur l'énergie qui permettent de comprendre et de suivre les spécificités territoriales de la région Île-de-France, en particulier :
 - les consommations énergétiques par secteur d'activités économiques, par énergie et par usage,
 - la production locale d'énergie renouvelable et de récupération
 - les émissions de gaz à effet de serre de l'inventaire AIRPARIF.



Les liens utiles

- <https://www.iledefrance.fr/aides-services>
- <https://www.iledefrance.fr/production-delectricite-renouvelable>
- <https://www.iledefrance.fr/innovation-et-structuration-de-la-filiere-hydrogene>
- <https://www.iledefrance.fr/accompagnement-tpe-et-pme-franciliennes-pour-lacquisition-de-vehicules-propres>
- <https://www.iledefrance.fr/solutions-innovantes-de-rupture>
- <https://monpotentielsolaire.smartidf.services>
- <https://www.institutparisregion.fr/cartographies-interactives/energif-rose.html>
- ...

Vos contacts

Service Transition énergétique, qualité de l'air, bruit climat
Clotilde CARRON
clotilde.carron@iledefrance.fr

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 1 53 85 53 85



2

ANNEXES

AAP Production d'électricité renouvelable

- Candidats éligibles
 - Les candidats éligibles sont des personnes morales porteuses de projets (collectivités et leurs groupements, entreprises, associations, ...).

- Projets éligibles
 - photovoltaïques en injection ou en autoconsommation ;
 - production et de distribution d'hydrogène d'origine renouvelable et de récupération ;
 - production d'hydro électricité ;
 - autres EnR

- Accompagnement financier
 - jusqu'à **30% du montant** TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, **plafonnée à 2.000.000 €** sauf pour les installations photovoltaïques subventionnées jusqu'à 50 %.

AMI Innovation et structuration de la filière hydrogène

- Candidats éligibles
 - Les personnes morales porteuses de projets (collectivités et leurs groupements, entreprises, associations, ...).
- Objectif de **lever les freins au développement d'un réseau opérationnel de distribution de l'hydrogène** par :
 - le développement de stations ouvertes à terme avec une répartition spatiale en fonction des besoins et des stations déjà existantes,
 - le développement de stations multi-énergies
 - la fourniture d'hydrogène en interopérabilité (350 et 700 bars),
 - l'organisation de l'universalité des paiements,
 - la possibilité de conversion d'une station propriétaire en une station ouverte au public et interopérable,
 - les innovations facilitant le développement de la filière hydrogène dans tous domaines (fluvial, réseaux...).
- Accompagnement financier : 30 % du montant, plafonné à 400.000 euros

Appel à projets EnR&R - chaleur renouvelable (Région/ADEME)

- Projets éligibles :

Installations de géothermie superficielle, doublet de géothermie profonde, installations de récupération d'énergie fatale (dont UIOM, Datacenter, eaux usées, etc.), extension et création de réseaux de chaleur alimentés en énergies renouvelables et de récupération,...

- Modalité de l'aide :

Aide régionale : jusqu'à 30% du montant TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonnée à 2 000 000€ sauf pour l'aide aux doublets de géothermie profonde plafonnée à 3 000 000€.

Energies renouvelables citoyennes

- Les candidats éligibles :
 - les associations de préfiguration visant à déployer des démarches citoyennes participatives ;
 - les sociétés de projets participatifs et citoyens dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - le droit de vote des personnes physiques + collectivités > 51%
 - Le nombre de personnes physiques doit être au minimum de 20
 - Les personnes physiques et les collectivités doivent détenir un minimum de 40% du capital
 - les collectivités, EPCI, syndicats d'énergie qui souhaitent faire émerger un projet citoyen. (ne sont pas éligibles à l'investissement)

- Modalités de l'aide
 - Aide aux études : jusqu'à 80% du montant TTC ou HT en cas de récupération de la TVA et plafonnée à 100 000 €.
 - Aide aux investissements : jusqu'à 50% du montant TTC ou HT en cas de récupération de la TVA et est plafonnée à 1 000 000 €.

Bâtiments publics durables (rénovation)

- Les candidats éligibles :

Les collectivités de moins de 20 000 habitants et leurs groupements

- Les projets éligibles :

Les bâtiments devront atteindre les performances minimales suivantes :

- $Cep \leq Cep \text{ ref (RT existant)} - 40\%$ avec Cepref limité à 200 kWh/m².an
- Atteindre le niveau dénommé « argent » de la démarche BDF ou l'équivalent d'une démarche similaire.
- Les projets de réhabilitation doivent être au moins en phase avant-projet définitif (APD) validé et les travaux ne doivent pas avoir débuté avant la date de clôture de l'appel à projets.
- Travaux types CEE

- Modalité de l'aide

50% du montant TTC ou HT en cas de récupération de la TVA du coût des travaux **plafonné à 200 000 €** par projet ce plafond pourra être **porté à 300 000€ en cas de production d'énergies renouvelables sur site.**

Réduction de la pollution lumineuse

- Candidats éligibles : les collectivités de moins de 20 000 habitants ou leurs groupements
- Démarche de réflexion globale sur les installations d'éclairage du territoire de la collectivité. Il s'agit pour les porteurs de projet de conduire une analyse globale des installations existantes et leur pertinence pour répondre aux besoins de la population : nombre de points lumineux, implantation, espacement, vétusté des luminaires, hauteur, zones à éclairer, planification temporelle de l'éclairage. Cette réflexion est conduite avec les différents acteurs impliqués dans la lutte contre la pollution lumineuse au niveau local et doit être explicitée à travers le dossier de demande de subvention.
- L'accompagnement financier est le suivant :
 - jusqu'à 20% du montant éligible TTC ou HT en cas de récupération de la TVA pour un des projets qui conduisent à une réduction par facteur 2 de la consommation énergétique sur le périmètre d'installations rénové ;
 - jusqu'à 30% du montant éligible TTC ou HT en cas de récupération de la TVA pour un des projets qui conduisent à une réduction par facteur 3 ou 4 de la consommation énergétique sur le périmètre d'installations rénové ;
 - Ce taux d'intervention est majoré de 20% en cas d'une extinction totale de l'éclairage public 5 heures par nuit sur la totalité de la commune.
 - L'aide régionale est plafonnée à 150 000€.

AAP Projets innovants, porteurs de solutions de rupture

- Candidats éligibles
 - Les personnes morales porteuses de projets (collectivités et leurs groupements, entreprises, associations, ...).
- Projets ayant un caractère disruptif soit en termes de process soit en termes de changement d'échelle ; s'inscrivant dans les objectifs de la Smart Région et d'une Région Solidaire ; contribuant à rendre les territoires intelligents et durables.
- L'accompagnement financier est le suivant : jusqu'à 30% du montant TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonné à 1 000 000€.

Dispositif Véhicules propres

- Objectif d'améliorer la qualité de l'air en Île-de-France, en augmentant la part des véhicules propres en termes de polluants atmosphériques dans le parc de véhicules franciliens.
- Deux actions prioritaires :
 - aider les petites et moyennes entreprises franciliennes, notamment artisanales, y compris les entreprises de transport pour compte d'autrui, à l'acquisition de véhicules propres pour leurs besoins professionnels.
 - accompagner les particuliers, les TPE et les PME franciliennes dans la transformation des véhicules à motorisation thermique dont ils sont propriétaires, en véhicules à motorisation électrique, à batterie ou à pile à combustible, par la technique dite du « RETROFIT » ;
- Candidats éligibles : les entreprises (y compris les taxis et voiture de transport avec chauffeur, VTC), les entreprises de transport de marchandises comptant au plus 50 salariés, ayant leur siège en Île-de-France et dont le chiffre d'affaire annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 000 000 €.
- Véhicules concernés : camions, voitures professionnelles et également deux-roues, trois-roues et quadricycles électriques, taxis hybrides,
- Accompagnement financier pour l'achat d'un véhicule propre : 1 500 euros pour un deux roues, 6 000 euros pour un véhicule léger, 9 000 euros pour un véhicule lourd
- Accompagnement pour le rétrofit : 500 € pour les deux-roues de type scooters, trois-roues ou quadricycles, 2500 € pour les véhicules 4 roues de tous PTAC.

Les études

- Schéma directeur d'éclairage public intelligent
 - Schéma directeur de réseau de chaleur
 - Les plans stratégiques patrimoniaux
 - Etude de faisabilité technique, économique, financière, juridique
 - Accompagnement aux concertations publiques (hors concertation réglementaire)
 - Etude des dépendances énergétiques des territoires
- Aide régionale : jusqu'à 50% du montant TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonnée à 50 000€.